

Rapport de la sous-commission des comptes 2016

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFERE), y compris Présidence

Composition de la sous-commission

Membres:	Madame Sarah Blum	POP, excusée
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 20 mars 2017 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chefs de services et responsables suivants:

- Centres 100, 110 et 121 : Mme Celia Clerc (chancelière) pour la chancellerie et les autorités communales
- Centre 123 : M. Jean-Luc Abbet (chef de service) pour le service informatique communal
- Centre 122 : Mme Sylvia Morel (conseillère communale)
- Centre 124 : M. Matthieu Bois (chef de service) pour le service juridique
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la communication
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) et Mme Celia Clerc (chancelière) pour le contrôle des habitants
- Centres 600, 610 et 630 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines
- Centres 700, 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Joseph Mucaria (chef de service), Bekir Omerovic (adjoint au chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service

des espaces publics; M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère du DSEPE, était également présent.

100 – Conseil général

La diminution des frais d'impression est principalement liée au renoncement par plusieurs conseillers généraux de l'impression et l'envoi des documents par la chancellerie (« Parlement sans papier »). Ces documents étaient également envoyés gratuitement, notamment, à d'anciens conseillers communaux, mais cette prestation gratuite a été supprimée. La chancellerie procède toutefois encore – comme cela se fait depuis de nombreuses années – à des envois moyennant le paiement d'un abonnement qui a été légèrement augmenté, ce que la plupart des personnes qui en bénéficiaient déjà ont souhaité reconduire. Il y a par ailleurs eu une séance de moins en 2016.

110 – Conseil communal

Le dépassement global d'environ CHF 65'000.- s'explique principalement par les différentes indemnités qui sont dues aux anciens conseillers communaux, soit suite à la démission de M. Pierre-André Monard, à la non-réélection de M. Jean-Charles Legrix et à la non-candidature aux élections communales du 5 juin 2016 de Mme Nathalie Schallenberger et de M. Jean-Pierre Veya.

S'agissant des remboursements de salaires (30009000), il s'agit uniquement d'un changement d'imputation lié à MCH2 (voir remarques aux comptes).

121 – Chancellerie

Les comptes présentent un excédent d'un peu plus de CHF 35'000.-. Cela s'explique pour l'essentiel par les charges en personnel suite à la réorganisation de la Chancellerie. Par ailleurs, s'agissant du vin d'honneur, il était auparavant distribué au cas par cas. Une directive pour l'octroi du vin d'honneur sera prochainement rédigée, les réflexions touchant à leur terme.

L'effectif de la Chancellerie, résultant de sa réorganisation, est maintenant au complet. Il comprend la chancelière à plein temps, deux secrétaires de direction – l'une à 80% et l'autre à 60% – ainsi qu'une secrétaire 2 à 20%.

122 – Service de l'économie

Le service de l'économie est actuellement géré par la cheffe de dicastère du DFERE et sa secrétaire de direction, avec l'appui du service de l'urbanisme. La cheffe de dicastère a rencontré de nombreux directeurs d'entreprise en 2016, notamment les principaux contribuables de la Ville. Le service de l'économie opère de manière très locale, favorisant principalement le contact avec les entreprises de la place, tout en se coordonnant avec la promotion économique cantonale sur plusieurs dossiers.

Pour des raisons d'efficience, une plateforme est en train d'être mise en place pour mettre en commun les informations du service de l'économie et du service de l'urbanisme, qui communiquent actuellement principalement par téléphone et par courriel, ce qui complique parfois le partage des informations.

123 – Service informatique communal (SIC)

La fusion du service informatique de la Ville et du Canton a eu lieu en 2008. Actuellement, le chef de service est à la fois responsable du SIEN et du SIC. Le mandat avec le SIEN a initialement été signé pour les années 2016 et 2017. Le personnel étant de manière générale très satisfait par cette organisation, le contrat a récemment été renouvelé pour cinq années supplémentaires.

S'agissant des charges de personnel, elles comprennent uniquement des prestations forfaitaires annuelles d'un montant de CHF 20'000.- (CHF 30'000.- à partir de 2018). Les indemnités téléphoniques concernent la prise en charge des téléphones portables dans les différents services de la Ville. Le service des ressources humaines gère les abonnements téléphoniques pour les employés concernés et les factures sont imputées au centre du SIC (123) à la fin du mois.

Certains logiciels libres sont utilisés en fonction des besoins, en particulier dans les infrastructures. Toutefois, ils ne se révèlent pas forcément

meilleur marché. En effet, si les coûts d'acquisition sont moindres, les coûts de mise en œuvre et d'intégration sont en revanche souvent importants. Par ailleurs, il est préférable, si on doit absolument utiliser des logiciels propriétaires, de concentrer tous ces besoins auprès d'un même fournisseur, afin d'éviter les coûts d'intégration et de pouvoir bénéficier de rabais sur la quantité, à l'exemple de la CAL Microsoft. Enfin, pour éviter un travail important et contraignant de conversion, il est nécessaire que les collaborateurs et collaboratrices de la Ville utilisent tous les mêmes logiciels pour la bureautique, la messagerie ou les systèmes d'exploitation.

124 – Service juridique

« Les années se suivent et se ressemblent » ! Le personnel, sis dans la Tour d'Espacité, ne compte que le chef de service et une collaboratrice, qui est en congé maternité jusqu'en mai 2017, ce qui implique une surcharge de travail momentanée importante pour le chef de service. Une secrétaire à 20% vient compléter ledit service.

Un (très) léger dépassement du budget de CHF 500.- sur les abonnements est constaté. En effet, les coûts n'ont pas pu être diminués s'agissant des fascicules des Arrêts du Tribunal fédéral car, pour l'heure, il n'est pas possible d'acquérir uniquement un abonnement électronique. Il paraît très difficile de réduire davantage les frais imputés à ce service.

126 – Service de la communication

Les comptes ont été réduits au maximum. Le seul dépassement extraordinaire est lié au déménagement du service dans la Tour d'Espacité. Pour attirer de nouveaux habitants, le service de la communication essaie de trouver de nouveaux moyens pour mettre en valeur la Ville à moindre coût.

Les nombreuses prestations réalisées à l'interne ont permis en 2016 une économie d'environ CHF 200'000.-.

130 – Contrôle des habitants (CDH)

Les comptes sont stables. Il est assez difficile de quantifier les demandes de carte d'identité. Un lissage est en général réalisé sur les dernières années, mais cela reste très aléatoire.

S'agissant des fournitures et matériel de bureau (31000000), des économies ont été faites. Ce compte est utilisé pour le fonctionnement du service, et non pour les élections/votations.

Un commissaire a été surpris d'apprendre qu'une personne qui se présente au CDH pour voter ne puisse pas également déposer le bulletin de son époux/se. Il n'existe toutefois aucune marge de manœuvre au niveau communal, les lois et directives en la matière étant fixées par le Canton, respectivement la Chancellerie d'Etat. Il a été constaté que certaines directives émises par la Chancellerie d'Etat dans le cadre des élections n'étaient pas claires, ce qui implique une potentielle interprétation de la part des communes.

600 – Service des finances

Il y a eu cinq départs dans le service depuis le début du 2^{ème} semestre 2016, ce qui a rendu le bouclage des comptes assez difficile. Il s'agissait de départs naturels. L'effectif sera à nouveau complet au début du mois d'avril 2017. Le service a en outre déménagé en décembre 2016 pour se réunir sur un seul et même étage, ce qui a impliqué quelques frais supplémentaires.

Au compte 30520900, les CHF 690'000.- sont inscrits comme créance à recevoir de la liquidation de l'ex-CPC. L'affaire est toujours pendante devant le Tribunal administratif fédéral.

Le problème très complexe des emprunts SWAP a été abordé. Ces derniers permettent de conclure un emprunt avec une banque qui garantit un taux fixe, mais sans mouvement de fonds. Il s'agit uniquement d'un échange de taux (taux fixe contre taux variable Libor 3 mois), les mouvements de fonds s'opérant uniquement entre la Ville et la banque prêteuse. Ces emprunts avaient été faits dans le but de garantir des taux, pour en profiter pendant une longue durée. Toutefois, personne ne pensait qu'il y aurait un jour des taux Libor négatifs sur une longue durée. Aujourd'hui, on trouve des conditions meilleures ailleurs sur le marché, mais on ne peut pas dénoncer ces contrats. Pour résumer, les banques garantissent un taux d'intérêt, mais pas la marge bancaire – qui est variable – et c'est cela qui pose problème. La Ville a actuellement pour CHF 150 millions d'emprunts SWAP. Ces emprunts n'avaient pas été

conclus pour un investissement particulier, mais simplement pour renouveler des emprunts standards qui arrivaient à échéance.

S'agissant des revenus financiers, toutes les participations ont été réévaluées, dont notamment celles de Viteos. Il n'y a aucun changement au niveau du nombre d'actions, c'est uniquement la valeur des fonds propres qui change.

Le résultat de la Ville est déficitaire de **CHF 9'933'840.42**. Le Conseil communal a décidé de prélever la totalité de ce déficit dans la réserve de politique conjoncturelle.

610 – Contributions

Les prévisions sont toujours réalisées en fonction des données communiquées par le service cantonal des contributions. Les comptes sont pratiquement égaux au budget. Au compte 44010040 Intérêts de retard - Impôts, la différence est liée à la diminution du taux de l'intérêt moratoire lié à l'amnistie fixé par l'Etat (jusqu'au 31.12.2017).

620 – Service des ressources humaines (SRH)

La différence entre le budget et les comptes 2016 est principalement liée aux remboursements des assurances. S'agissant des salaires du personnel de la sécurité (30100040), seul le salaire de l'ancien responsable du secteur SST-RH (santé et sécurité au travail) à 50% était affecté au 620. Ces charges supplémentaires ont été imputées au SRH lorsque le groupe SST a été mis en place au début de l'année 2016.

S'agissant des allocations de résidence, l'application est compliquée au niveau règlementaire, mais les réflexions arrivent à leur terme.

Les différents efforts fournis dans chaque service au niveau du personnel représentent une économie totale d'environ CHF 1.5 million. L'évolution des effectifs sera présentée dans le rapport final du Conseil communal à l'appui des comptes 2016.

630 – Contrôle des finances

Suite à la réorganisation du Service des finances et à l'introduction de la LFinEc, le contrôle des finances a été supprimé au 1^{er} juin 2016.

700 – Administration des travaux publics

S'agissant du compte 49300110 (Participation service des ordures), il s'agit de la facturation à l'interne des prestations fournies pour la taxe déchets.

708 – Service des espaces publics (SEP)

Toutes les charges de personnel du SEP sont regroupées dans ce centre, quel que soit le secteur. Entre le budget et les comptes 2016, il y a environ CHF 270'000.- d'économies. D'autres synergies seront encore mises en place dans le courant de l'année pour continuer dans cette démarche de fusion et de regroupement des secteurs du SEP. Cela n'apparaît pas vraiment dans les comptes à première vue, mais le travail qui a été réalisé pour cette fusion est conséquent. On compte près de CHF 828'000.- d'économies entre les comptes 2015 et 2016 si on additionne tous les centres du SEP.

Certains se posent des questions quant au fait qu'il y a actuellement deux chefs de service au SEP. Il faut toutefois noter d'une part que le transfert des connaissances accumulées pour un tel service est complexe et prend du temps et, d'autre part, que l'adjoint au chef de service s'occupe de nombreuses tâches qui étaient auparavant exécutées par l'ingénieur communal, notamment l'implantation des conteneurs enterrés, la gestion du secteur des déchets (législation, budgets, médias, etc.), la direction de la déchetterie intercommunale, la gestion des fouilles, l'acquisition des véhicules (marchés publics), l'entretien de l'infrastructure routière (planification budgétaire, planification technique, suivi de l'exécution, garanties) etc., ce qui représente 0.9 EPT. Ainsi, le tuilage entre le chef de service et l'adjoint au chef de service représente en réalité 10% d'activité seulement.

710 – Voirie-frais d'entretien

Aucune remarque.

711 – Enlèvement de la neige

L'hiver 2016-2017 n'est pas conséquent avec seulement 1.37 mètre de neige cumulée et 15 alarmes-neige. Il y a par ailleurs nettement moins de déchets retrouvés dans la décharge à neige.

715 – Service des ateliers

Au niveau du carburant, comme il y a eu peu de déneigements, il y a eu moins de frais et les prix étaient peu élevés par rapport à d'autres années. Le montant pour l'entretien des véhicules (31510100) est supérieur au budget, ce qui n'est pas une surprise pour les représentants du SEP car de nombreux véhicules sont anciens et l'entretien devient coûteux.

725 – Déchets des personnes physiques

La couverture de l'impôt est passée à 20%. Le montant de la taxe ne couvrant plus cette année les dépenses, un montant de CHF 126'000.- a dû être prélevé à la réserve. Le règlement prévoit que la réserve soit d'abord réduite à zéro et que la couverture de l'impôt passe de 20% à 30% avant de pouvoir augmenter la taxe, elle ne va donc pas changer ces prochaines années.

L'équipement des quartiers en conteneurs enterrés se poursuit, mais cela n'avance pas très vite dans la mesure où l'implantation se limite à 40 pièces par année. C'est un travail laborieux car de nombreux citoyens s'opposent à l'implantation desdits conteneurs.

Le montant de CHF 44'766.- imputé au compte 39100000 Prestations de services concerne le déneigement des conteneurs.

La ristourne de la taxe au sac est le montant que verse le Canton en fonction de ce qui a été versé pour la taxe au sac. Elle est en forte diminution ces dernières années. D'après Vadec, le niveau le plus bas a été atteint et cela devrait maintenant rester stable.

La somme de CHF 42'250.- (42700000) correspond aux amendes encaissées pour les déchets déposés de manière non conforme.

726 – Déchets des entreprises

Un montant de CHF 32'375.- a dû être prélevé à la réserve (45100000). À l'heure actuelle, la taxe dépend du nombre d'emplois des entreprises. Il semblerait à l'avenir que pour les déchets non-ménagers, les entreprises pourront les éliminer par l'intermédiaire d'entreprises privées, sans passer par la commune. La question se pose de ce qui va advenir de la taxe sur les entreprises. Si toutes les entreprises passent par des privés, les

infrastructures de la Ville seront surdimensionnées alors que les coûts fixes, eux, ne changeront pas.

727 – Déchetterie intercommunale

Les comptes sont positifs pour ce centre. Le principal mérite revient aux collaborateurs de la déchetterie intercommunale, qui se battent tous les jours pour le respect des règlements. Suite à l'arrêt de la récupération du plastique, à l'exception des flaconnages, ces employés ont vécu des mois très difficiles. Pour les aider dans leurs tâches, des uniformes leur ont été fournis pour leur donner un peu plus d'autorité (compte 31120030 Vêtements, équipements, linges MM). Ces équipements sont également prévus pour faire face aux intempéries, dans la mesure où ce personnel est tout le temps à l'extérieur, dans un lieu passablement soumis au vent.

Les citoyens qui ne respectent pas les règles à la déchetterie peuvent également recevoir des lettres d'avertissement ou des amendes à domicile.

730 – Service des espaces verts

C'est un secteur pour lequel la fusion du SEP a été particulièrement profitable au niveau des synergies. S'agissant du compte 39000050 Carburants Ville, il semblerait qu'une citerne ait été installée sans que cela figure dans les comptes. Si cela se confirme, cette erreur sera corrigée dans les comptes 2017.

Le compte 44116010 Gains provenant ventes biens meubles PF concerne la vente d'un véhicule.

735 – Centre horticole

Seuls 26 m³ d'eau du réseau ont été consommés, à la place de 500 m³ en moyenne sur les dix dernières années, grâce à l'utilisation des anciennes citernes à mazout réhabilitées à cet effet pour récupérer l'eau de pluie. S'agissant du magasin, il tourne bien. Le SEP espère, grâce à sa rénovation, professionnaliser un peu la vente des plantes et fleurs avec une augmentation des recettes d'une dizaine de milliers de francs par année. Il faut en outre noter qu'il n'y a aucune perte au niveau des plantations.

740 – Cimetière et centre funéraire

La désaffectation du massif n° 4 sera proposée pour faire des économies de travail. Une machine a également été achetée pour le désherbage. Le four devant prochainement être remplacé, le SEP envisage d'investir dans un four à gaz qui, d'après les offres reçues, coute moins cher qu'un four électrique. Le plus vieux des fours serait donc remplacé et le deuxième mis en réserve et utilisé lorsque le nouveau four sera en révision. Cette exploitation en continu évite au SEP le transport des corps jusqu'au crématoire de Neuchâtel, transports qui sont à la charge de la Ville.

Certains chemins du cimetière ont été rénovés pour CHF 80'000.-.

Le rapporteur de la sous-commission

Pascal Bühler